



# Commune municipale

## 2607 Cortébert

### AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant :	de Montarsolo Matthieu et Garaeva Tatiana, Chemin du Ruisselet 1, 2606 Corgémont
Auteur du projet :	STUDIOV9, architectes MA HES, dammweg 3, 2502 Biel/Bienne
Propriétaire foncier :	de Montarsolo Matthieu et Garaeva Tatiana, Chemin du Ruisselet 1, 2606 Corgémont
Projet :	Construction d'une nouvelle maison d'habitation en ossature bois
Lieu-dit	Les Oeuchettes 16
Parcelle	1059
Zone	ZPO1
Dimensions	Selon plans déposés
Fondations	<i>Radier avec fondation linéaire</i>
Façades	<i>Bois</i>
Toit	<i>1 pan ; inclinaison 12% ; végétalisé</i>
Zone de protection des eaux	Au
Evacuation des eaux usées	<i>Raccordement à la Step</i>
Dérogations	<i>Article 19 du règlement de quartier « Les Oeuchettes » pour les matériaux de façade et article X2, lettre d, al. 2 du règlement communal sur les constructions pour le nombre de niveau (-1).</i>

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la feuille officielle du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicoopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

2607 Cortébert, le 13 mai 2022

Secrétariat municipal